

COMMUNE DE VALLECALLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT : HAUTE CORSE (2B)

DELIBERATION

SEANCE DU 10 FEVRIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :		L'an deux mille vingt-trois et le 10 Février à 19H00 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances après convocation du 6/02/2023, sous la présidence de M. le Maire, POGGI Augustin .
EN EXERCICE	11	
PRESENTS	6	
ABSENTS	5	Etaient présents :
REPRESENTES	2	POGGI Augustin, SIMONI Serge, BRUNEAU Yann, POLETTI Yves, BIAGGI Jean-Toussaint, MULLER Alexandra.
VOTANTS	6	Absents : PALANDRI Damien, MURATI Alexandre, BLYAU Frédérique, DODEMAN Jean Claude, RIOLACCI Jean-Paul.
POUR	8	
CONTRE	0	
		Monsieur le Maire donne connaissance des pouvoirs remis pour la séance : - Jean-Paul RIOLACCI donne pouvoir à Serge SIMONI - Frédérique BLYAU donne pouvoir à Alexandra MULLER Madame Alexandra MULLER est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

OBJET : CREATION D'UN ESPACE DE STOCKAGE

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de créer un espace de stockage sécurisé et facilement accessible afin de pouvoir y entreposer le matériel communal et y réaliser les travaux d'entretiens associés. Pour assurer une mise en œuvre rapide et efficace le Maire propose d'acquérir un container maritime de 6 mètres en état neuf.

Enfin il évoque la nécessité de fournir ce document aux financeurs pour tous les projets concernant l'attribution d'une subvention.

Le montant des prestations a été estimé à la somme de 4 750,00 € HT soit 5 700,00 € TTC se répartissant comme suit :

PRESTATIONS	Montant € HT	TVA	Montant € TTC
Achat Container + Livraison	4 750,00 €	950,00 €	5 700,00 €
Total	4 750,00 €	950,00 €	5 700,00 €

Pouvant être financé de la manière suivante :

Subventions	%	€
Collectivité de Corse (quinquennale)	80 % du HT	3 800,00 €
Part contributive de la Commune	20% du HT + TVA	1 900,00 €
Total :		5 700,00 €

Le Conseil Municipal, Vu le devis estimatif, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé par Le Maire
- Approuve le projet de plan de financement qui lui est soumis
- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse l'attribution de la part subventionnable sur la dotation quinquennale de la commune.
- Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Pour extrait conforme
Le Maire

